

Règlement du Tirage au sort « Canon Live Stories »

La société Canon France, SAS au capital de 141 940 032 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 738 205 269 située 14 rue Emile Borel CS28646 75809 Paris cedex 17 (ci-après dénommée « Canon »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat les 15 et 16 octobre (ci-après désigné le « Jeu »).

Le présent règlement décrit l'ensemble des modalités de participation au Jeu et de tirage au sort, et il est consultable pendant toute la durée du Jeu en cliquant sur le lien afférent lors du remplissage du formulaire de participation comme décrit ci-dessous.

Article 1 : Conditions de participation

Pour participer à ce Jeu, les participants devront remplir le formulaire électronique disponible sur le site de l'évènement Canon Live Stories (www.canonlivestories.fr) aux horaires suivants :

- le 15 octobre 2021 entre 12h30 et 20h30 ;
- le 16 octobre 2021 entre 10h00 et 16h00.

Le formulaire doit être validé avant l'heure de clôture du jour tel qu'indiqué ci-dessus. Après lesdits horaires de clôture, les participations seront closes.

La participation est sans obligation d'achat, soumise exclusivement au présent règlement et ouverte à toute personne physique, majeure, résidant sur le territoire français. **Le Jeu est limité à une seule participation par personne et par jour.** Dans le cas où un participant répondrait plusieurs fois par jour au formulaire, seule la dernière de ses réponses serait prise en compte, que celle-ci soit correcte ou incorrecte.

Les employés du groupe Canon et les employés des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la préparation et à l'organisation du Jeu, ainsi que les familles de l'ensemble de ces employés, sont exclus de ce Jeu.

Canon se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications concernant les coordonnées et la qualité des participants. Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. Canon n'assume aucune responsabilité en cas de mauvais enregistrement ou non-enregistrement des participations par voie électronique. Canon ne sera pas responsable des participations effectuées en retard ou n'ayant pas été reçues, la preuve incombant au participant.

La participation au tirage au sort implique pour tout participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Aucune réclamation ne sera prise en compte par Canon après le 31 octobre 2021.

Pour toute question, veuillez contacter notre assistance en ligne en composant le 01 70 48 05 00* du lundi au vendredi de 8h à 20h (hors jours fériés en France). Référence à rappeler : Tirage au sort Canon Live Stories.

Article 2 : Mécanique du Jeu et tirage au sort

Chaque jour pendant la durée du Jeu, un formulaire sera disponible en ligne et contiendra une question différente. Pour participer au Jeu, connectez-vous au formulaire et :

- Remplissez les champs du formulaire,
- Répondez correctement à la question posée,
- Validez votre participation.

Une fois le formulaire validé, votre participation au tirage au sort sera automatiquement validée.

Un tirage au sort unique désignant le gagnant de la dotation sera effectué parmi les participants du 15 et du 16 octobre ayant rempli de manière exhaustive et exacte le formulaire électronique et ayant donné la bonne réponse.

Le tirage au sort aura lieu le 16 octobre 2021. Le tirage au sort sera effectué par un représentant de la société Canon Europe Limited. Canon informera le gagnant pendant l'événement « live » du 16 octobre 2021, puis dans les meilleurs délais après le tirage un courrier électronique contenant tous les détails relatifs à la remise de la dotation sera envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire lors de l'inscription au Jeu.

Il ne sera adressé aucun message aux perdants, leur indiquant qu'ils n'ont pas été tirés au sort.

En contrepartie du bénéfice de sa dotation, le gagnant autorise l'incrustation à l'écran de son nom, prénom, ville et/ou département de résidence, photo. Le gagnant autorise également l'utilisation de son nom, prénom, ville et/département et photo - en ce compris sous la forme de captation sonore ou vidéo, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

Si Canon reçoit un avis de refus de la dotation ou si celle-ci n'est pas réclamée par le gagnant dans les 30 jours suivant ce contact par courrier électronique, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Cette dotation pourra alors être remise à un autre participant, à la discrétion pleine et entière de Canon.

La dotation ne peut pas être transférée, ni échangée contre d'autres dotations, ni contre des espèces ou une quelconque contrepartie financière, ni contre tout autre bien ou service.

Article 3 : Dotation mise en jeu

Le gagnant se verra attribuer la dotation suivante :

Un kit EOS R6 + RF 24-105mm f/4-7,1 IS STM d'une valeur de 3059€ TTC.

Dans l'hypothèse où la dotation ne pourrait être mise à la disposition du gagnant pour des raisons indépendantes de la volonté de Canon, Canon se réserve le droit de proposer un prix de substitution d'une valeur égale ou supérieure.

La responsabilité de Canon ne saurait être engagée en cas de retard ou perte par le transporteur de la dotation envoyée au gagnant.

Article 4 : Responsabilité de la société Canon France

Sous réserve de la législation applicable, Canon n'est pas responsable de la perte ou du dommage quel qu'en soit la nature et la cause et qui aurait été subi par un participant dans le cadre de ce Jeu. Cependant, aucune stipulation des présentes modalités n'a pour effet

d'exclure ou limiter la responsabilité de Canon lorsqu'un préjudice corporel ou un décès est causé, par une faute des salariés ou agents de Canon, sous réserve d'en apporter la preuve. Canon ne saurait notamment être tenue pour responsable pour tous les incidents / accidents pouvant survenir à l'occasion de l'acheminement et/ou l'utilisation des dotations.

Canon se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le présent règlement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Canon fera toujours tout son possible pour en minimiser les effets sur le participant afin d'éviter une déception.

Canon se réserve le droit d'effectuer des vérifications pour s'assurer du respect des présentes modalités et de demander des informations supplémentaires et des pièces justificatives. Canon se réserve le droit de rejeter des demandes si elle soupçonne que la demande fait l'objet, par un moyen quelconque, d'un usage abusif voire frauduleux. Toute suspicion de tentative de fraude ou d'escroquerie fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

Les décisions prises par Canon dans le cadre du Jeu sont définitives et ne donneront pas lieu à un échange de courriers.

Article 5 : Données personnelles

Canon Europe Limited, dont le siège social est situé au 3 The Square, Stockley Park, Uxbridge, Middlesex, United Kingdom UB11 1ET, est le responsable du traitement des données personnelles fournies par les participants. Toutes les données personnelles qui nous sont soumises seront traitées par Interpay Ventes Promotions, IDA Business & Technology Park, Ring Road, Kilkenny, Irlande dans le but d'administrer cette promotion et, le cas échéant, à des fins de marketing - dans les cas où les participants ont accepté de recevoir une communication marketing de Canon. Les données personnelles fournies sont conservées en toute sécurité et peuvent être transférées sur un serveur sécurisé hors de l'EEE.

Les données personnelles collectées auprès des participants sont soumises à la Politique de confidentialité des données de consommation de Canon : <https://www.canon.fr/privacy-policy/>

Article 6 : Résolution des litiges

En cas de litige avec Canon par rapport au Jeu, commencez par contacter notre assistance en ligne en composant le 01 70 48 05 00* du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés en France). Si celle-ci n'est pas en mesure de résoudre votre litige, vous pouvez envoyer une réclamation écrite à Canon France 14 rue Emile Borel CS28646 75809 Paris cedex 17, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter du rejet de votre litige par l'assistance en ligne.

En cas de litige Canon cherchera également à vous contacter directement afin de résoudre le problème. À cette fin, nous utiliserons les coordonnées renseignées lors de la commande en question ou indiquées sur n'importe lequel de vos comptes Canon.

En cas d'échec dans la résolution du litige auprès de notre service clientèle dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre réclamation écrite, vous pourrez saisir gratuitement le médiateur AME CONSO, dont les coordonnées postales sont les suivantes : AME Conso, 11 place Dauphine 75001 Paris, ou via un formulaire disponible sur internet <https://www.mediationconso-ame.com>. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément

aux dispositions du Code de la consommation. Le client est libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. A défaut de résolution amiable et/ou médiation ou en cas d'échec de celle-ci, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

*Numéro non surtaxé. Coût d'une communication locale depuis un poste fixe situé en France métropolitaine avec l'opérateur Orange. Les tarifs peuvent varier en fonction de votre opérateur téléphonique et du lieu de votre appel. Contactez votre opérateur téléphonique pour connaître le tarif applicable.

Article 7 : Loi applicable et tribunal compétent

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, seuls les tribunaux français seront compétents.